

Cadre de référence de la cagnotte « Grands Feux 2025 »

La cagnotte en ligne « Grands Feux 2025 » collectée par le tiers-lieu paysan Beauregard (TLPB) a été relayée par nos partenaires locaux directement engagés dans l'action ou non, mais également par nos réseaux militants répartis sur le territoire national.

La cagnotte en ligne sur le site We Solidaire

456 contributeurs nous ont permis de récolter 41 799 € en répondant à l'invitation du TLPB à abonder dans la cagnotte en ligne WeSolidaire du mois d'août au mois de décembre 2025.



Activons une solidarité paysanne dans les fermes et les villages sinistrés.

Les grands feux consomment nos Corbières depuis le début de l'été 2025. 5 grands feux se sont succédé ; le plus destructeur est survenu ce 5 août, avalant à lui seul 17 000 hectares, sur 15 communes.

Le tiers-lieu paysan Beauregard entreprend le recensement au long cours des besoins et des ressources des paysannes, paysans, habitantes et habitants du territoire.

A quoi servira l'argent collecté

L'intégralité des dons sera utilisée avec transparence pour agir dans les zones sinistrées par l'entraide et la mutualisation. Les actions engagées seront décidées démocratiquement en AG de notre association et cibleront en priorité celles et ceux qui sont :

- les plus vulnérables face aux sinistres (cultures, troupeaux, outils, bâtiments),
- les plus vulnérables face aux institutions et assurances, en raison de leur statut ou de leurs difficultés financières,
- les plus vulnérables parce qu'ils sont engagés dans une diversification de la production agricole ou dans des actions d'autonomie alimentaire.

Notre équipe

Le tiers-lieu paysan Beauregard naît de la volonté de partager des expérimentations collectives entre agriculteurs, artisans et habitants, pour lutter contre l'isolement et sortir de l'impuissance. Ce projet s'inscrit dans une volonté de valoriser les territoires ruraux face à la crise sociale et écologique qui nous touche de plein fouet. Notre objectif est d'innover partout sur notre territoire pour composer de nouvelles réalités agricoles. Nous pensons que l'écologie politique doit être démocratique et mise en œuvre par les premiers concernés : celles et ceux qui habitent les campagnes.

Décision de l'Assemblée Générale du TLPB

La promesse d'une gestion démocratique et transparente de cette cagnotte avait accompagné notre appel à la solidarité. Le Conseil d'Administration du tiers-lieu paysan a proposé à l'Assemblée générale de notre association, qui s'est réunie le 10 janvier 2026, de composer une nouvelle commission baptisé « **Le Groupe d'Habitants** ». Cette décision a été adoptée à l'unanimité des membres présents et la résolution mise au vote est présentée ci-dessous.

PREMIERE RESOLUTION – Composition d'une nouvelle commission

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'association Tiers-lieu paysan Beauregard, décide de mettre en place une nouvelle commission composée d'habitantes et d'habitants volontaires, le « collectif d'habitants » dont l'objectif sera de distribuer les 41 799,40 € de la cagnotte collectée en ligne du jeudi 7 août 2025 au mardi 23 décembre 2025.

Le Conseil d'Administration du tiers-lieu paysan Beauregard sera chargé d'animer cette commission. Il veillera en particulier à ce que les membres de ce groupe :

1. réalisent un choix démocratique, éclairé par une mise en connaissance de cause des sinistres provoqués par les 5 grands feux de l'été 2025 dans les Corbières,
2. respectent la cadre proposé aux donateurs dans le texte de présentation de la cagnotte Corbières Solidaires Grands Feux que l'association a mis en ligne sur le site [WeSolidaires](#).

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Le Groupe d'Habitants est ouvert aux **membres actifs du TLPB** (adhérent à l'association et à jour de leurs cotisations annuelles) qui sont directement concernées par les incendies, qu'elles aient été touchées dans leur activité, leur quotidien, leur ferme, leur engagement bénévole ou leur territoire. Après un processus de mise en connaissance de cause des enjeux des sinistres provoqués par les cinq grands feux de l'été 2025, ce groupe de décision autonome définira la meilleure manière d'utiliser cette somme. Aucune expertise administrative ou technique n'est requise : il s'agit simplement de réunir celles et ceux qui savent, de près, ce que ce feu a provoqué, et qui souhaitent contribuer à une décision collective. Les modalités d'utilisation de la cagnotte, comme le calendrier, seront définies par ce groupe lui-même, en fonction de ses propres besoins et priorités dans le cadre qui a été défini dans l'appel au don qui est rappelé ci-dessus.